



COMMISSION BIOETHIQUE

Introduction à la problématique du don en biologie humaine

La problématique moderne du don a son origine dans la publication, au début du siècle (1923-1924), de l'« Essai sur le don » de Marcel Mauss, dont on peut penser qu'il est l'un des livres fondateurs de l'anthropologie moderne, et sans doute la référence obligée pour ceux qui, aujourd'hui, s'intéressent à la question du don.

En s'appuyant sur les travaux d'ethnologues qui montraient l'universalité de la pratique du don dans les sociétés archaïques, Mauss découvre que ces sociétés sont en réalité assujetties à une triple obligation: donner, recevoir, rendre : « dans ces sociétés, écrit-il au tout début de l'Essai, les échanges et les contrats se font sous forme de cadeaux, en théorie volontaires, mais en réalité obligatoirement faits et rendus ». ¹

Ce système culmine dans une institution particulière: le « potlatch » (qui signifie don ou aliment) où un groupe, un clan ou une famille, s'engage, vis-à-vis d'un ou de plusieurs autres groupes, dans une distribution festive et ostentatoire de ses biens, qui peut aller jusqu'à la destruction de ce qui ne peut pas être consommé. Dans ce qui se présente comme une fête, un groupe ou son chef s'assure la suprématie sur ceux à qui il offre, et c'est pourquoi ceux qui ont reçu sont obligés, pour rétablir l'équilibre de la relation, de rendre, le moment venu, avec une somptuosité au moins égale à celle dont ils ont été gratifiés.

Le don reçu est un présent qui honore celui qui le reçoit, mais par ce don, celui qui donne s'assure une emprise sur celui qui reçoit : « même abandonnée par le donateur, la chose reçue garde encore quelque chose de lui » disait un sage Maori. Le don d'un bien est toujours, d'une certaine façon, un don de soi qui affecte celui qui le reçoit, qui menace son identité ; d'où la force qui oblige au contre-don. Mauss note que, dans les langues indo-européennes, le mot « gift » signifie à la fois le « don » et le « poison ». ²

Le don, en ce sens, s'apparente à un processus économique d'échange. Et ce qu'il découvrirait chez les Mélanésien s'amenait à découvrir des règles analogues dans le fonctionnement des sociétés modernes: « ainsi, écrit-il, nous rivalisons dans nos étrennes, nos festins, nos noces, dans nos simples invitations » Dans toute société, il existe une circulation de biens qui prend la forme de dons réciproques.

C'est ce qui sera reproché à l'analyse de M. Mauss, en particulier par le philosophe J. Derrida. L'approche philosophique, pour celui-ci, est toujours une « déconstruction », et dans ce cas, la déconstruction consiste, pour penser le don, à le désinsérer du dispositif économique où il apparaît biaisé, réduit précisément à l'échange. ³

Il ne peut être qu'absolument gratuit.

Pour qu'il y ait don, il faut que le donateur n'attende rien du donataire (celui à qui est adressé le don), qu'il le laisse absolument libre de toute charge de remboursement, de dette. Il faut, à la limite, qu'il ignore ou oublie ce qu'il a donné, à qui il a donné, et même le fait qu'il a donné.

La conscience de soi dans la posture du don suffit à en troubler la pureté : « la simple conscience du don, écrit Derrida, renvoie aussitôt l'image gratifiante de la bonté et de la générosité de l'être-donnant qui, se sachant tel, se reconnaît circulairement, spéculairement, dans une sorte d'auto-reconnaissance, d'approbation de soi-même et de gratitude narcissique ». ⁴

Il en arrive ainsi à ces affirmations paradoxales: « le don ne peut être présent comme don qu'en n'étant pas présent comme don » ou encore: « le don suffit à annuler le don » ⁵, Derrida ne veut pas dire par là que le don n'existe pas, mais que, s'il existe, ce n'est pas sur le mode d'un choix délibéré, d'une décision réfléchie, mais

¹ Marcel Mauss, « Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » in Sociologie et anthropologie, Paris PUF, 1950, p.147 Car le vrai don, pour Derrida, est complètement étranger à la sphère de l'économie, à toute considération de réciprocité, de dette ou d'échange.

² Gift signifie cadeau, présent, en anglais, et poison, toxique, en allemand

³ Op. cit. p. 153

⁴ Jacques Derrida, « Donner le temps. La fausse monnaie », Paris. Galilée, 1991, p. 38.

⁵ Ibid., p.27.



COMMISSION BIOETHIQUE

sur le mode de l'imprévisible, de ce qui arrive sans qu'on l'ait voulu, sans qu'on y pense, comme un pur événement.

Ce n'est pas autre chose que disent ceux qui ont fait don d'un organe, lorsqu'aux questions qu'on leur pose sur les raisons de leur geste, ils répondent qu'ils n'ont pas eu à y réfléchir, « que cela allait de soi, que la question ne se pose pas, que cela n'est pas raisonné, qu'on donne malgré les souffrances, les pertes, les risques que cela entraîne, parce que c'est comme ça ».⁶

Entre le point de vue philosophique, qui ne reconnaît le don que dans le geste gratuit, délié de toute attache économique, et le point de vue sociologique qui voit dans le don un élément constitutif du système de réciprocité, du marché, l'opposition paraît totale.

Mais, en fait, à bien y regarder - et c'est ce que fait l'anthropologie moderne - l'obligation de réciprocité n'exclut pas la spontanéité du don. Donner, c'est tout autre chose qu'échanger. Il y a dans le don, même s'il s'inscrit dans un système de réciprocité, quelque chose qui relève de l'au-delà de l'économie et qui a à voir avec le sens proprement humain du rapport social.

C'est ce que savent bien les enfants, qui font la différence entre ce qui relève de l'échange pur et simple (« cette bille contre ces deux-là ») où la relation est purement économique, où l'autre n'est visé que dans sa capacité à fournir l'équivalent de ce qu'il a reçu, et ce qui est un don (« celle-là, je te la donne »)⁷, où le geste procède d'un désir et où l'autre est reconnu comme une personne, élu dans sa personnalité. Le don crée un lien qui n'est pas seulement un lien de nécessité économique entre les membres d'un corps social, mais un lien symbolique par lequel des personnes se reconnaissent et s'unissent entre elles.

Et certains, aujourd'hui, y voient l'élément fondateur, la matrice de toute société humaine

Pour ces intellectuels (sociologues, philosophes ou économistes), qui se présentent eux-mêmes comme les héritiers de M. Mauss, les sociétés ne reposent pas seulement sur les règles économiques, sur le marché, mais aussi sur la triple obligation définie par Mauss de donner, recevoir, et rendre, c'est-à-dire de rivaliser de générosité ou de don de soi. Ils montrent que le bon fonctionnement de la vie sociale, que ce soit au niveau de la famille, de l'entreprise ou de l'administration, repose sur la pratique généralisée du don, sur la possibilité donnée à chacun de ses membres, de « donner de soi » au-delà de ce qui est requis, qu'une société qui ne laisse aucune part au don, où les individus sont réduits à leur fonction et les relations à des échanges marchands, est une société vouée à l'extinction.

L'anthropologie moderne ouvre ainsi une troisième voie où il apparaît que le don n'est pas seulement compatible avec l'organisation économique d'une société, mais qu'il en constitue le principe actif.

Même fié à l'obligation de rendre, le geste de donner garde tout son sens.

C'est principalement le rapport au temps qui le montre. Dans un échange pur et simple, le temps est un facteur négatif; l'échange idéal est celui qui est effectué de manière immédiate: « donnant-donnant ».

Le don, au contraire, n'a valeur de don que dans la mesure où le retour est différé. Rendre immédiatement l'équivalent de ce qu'on a reçu, c'est en fait refuser le don en tant que tel, s'en débarrasser en le réduisant à un simple échange.

Le propre du don, c'est de « laisser le temps » ou, pour le dire autrement, de faire confiance. Le donateur fait confiance à celui à qui il donne pour que celui-ci donne à son tour.

La pratique du don, à l'intérieur d'un système de réciprocité, a le sens d'un engagement moral. Si tout don s'inscrit dans l'horizon de la réciprocité et invite à un don de retour, il le fait sur le mode de la seule confiance. Le don est altruiste en ce qu'il reconnaît l'autre dans sa capacité de donner, en ce qu'il s'engage avec lui dans une relation de confiance.

⁶ Jacques Godbout, en collaboration avec Alain Caillé, « L'esprit du don », Paris, La Découverte, 1992, p.303

⁷ Cf. Alain Testart, « Critique du don, Etudes sur la circulation non marchande », Paris, Syllepse, 2007, p.11



COMMISSION BIOETHIQUE

Donner, c'est investir celui à qui on donne de la responsabilité de donner à son tour, c'est-à-dire de la charge paradoxale d'une obligation à la générosité.

Cette ambivalence du don, à la fois gratuit et obligeant celui qui le reçoit à la générosité, permet d'envisager la question du don d'éléments du corps humain sous le double aspect de la liberté du donateur et de la dette assumée par le donataire.

Le corps humain, en tant qu'il est le support de la personne, le moyen pour celle-ci d'exister dans sa relation avec les autres, participe de sa dignité. En conséquence, ses éléments, organes ou cellules, ne peuvent être considérés comme des objets; ils ne peuvent, aux termes de la loi, « faire l'objet d'un droit patrimonial ».

Le don d'un élément du corps humain n'est donc pas le don d'un objet. Il s'agit clairement du transfert du droit d'usage, qui permet de restituer à un corps son intégrité physique, et il a le sens, de la part du donateur, d'un don de soi, d'un geste de générosité fondé sur la volonté libre du donateur.

Mais ce don de soi, en même temps qu'il constitue, pour celui qui le reçoit, le remède qui le sauve, fait peser sur lui le poids d'une dette dont il ne peut pas se libérer par un don de retour.

L'anonymat des donneurs apparaît souvent comme la réponse la plus adaptée à cette situation.

Il permet d'éviter toute pression sur les receveurs. Mais au-delà de cet avantage négatif, il fait signe vers ce qui fait du don un acte d'humanité : son universalité.

L'anonymat, qui délie le receveur du donneur, fait d'une dette individuelle une dette à l'égard de l'humanité.

Il est prévu, dans le cadre des dons d'organes, de créer, à l'intérieur de certains établissements de santé, « un lieu de mémoire destiné à l'expression de la reconnaissance aux donneurs d'éléments de leur corps en vue de greffe ». Accepter de recevoir, c'est accepter le lien qui nous unit à ceux qui nous ont donné, mais c'est accepter aussi de perpétuer ce lien. C'est dire notre appartenance à la chaîne qui unit tous ceux qui se sont unis, qui s'unissent ou s'uniront dans un lien de confiance et de fraternité.

Bibliographie

Aristote « *Ethique à Nicomaque* », Paris, Flammarion, 1965

Caillé Alain « *L'anthropologie du don* », Paris, Desclée de Brouwer, 2000

Derrida Jacques « *Donner le temps. La fausse monnaie* », Paris, Galilée, 1991

Godelier Maurice « *L'énigme du don* », Paris, Fayard, 1996

Godbout Jacques T. « *L'esprit du don* », en collaboration avec Alain Caillé, Paris, La Découverte poche, 2000

Godbout Jacques T. « *Ce qui circule entre nous, donner, recevoir, rendre* », Paris, Seuil, 2007

Godbout Jacques T. « *Le don, la dette et l'identité* », Paris, La Découverte, 2000

Hénaff Marcel « *Le prix de la vérité. Le don, l'argent, la philosophie* », Paris, Seuil, 2002

Marion Jean Luc « *Etant donné, Essai d'une phénoménologie de la donation* », Paris, PUF, 1995

Testart Alain « *Critique du don, Etudes sur la circulation non marchande* », Paris, Syllepse, 2007

Simmons, Robert et al « *The gift of life: the effect of organ transplantation and societal dynamic ?* », Rutgers University, New- Brunswick, N.J. Transaction Pubs, 1987